

TARTUFFE (ou l'Imposteur), (5 février 1669).

1° Les représentations. — Voici la note imprimée par les soins de La Grange et Vivot, au verso du titre de *Tartuffe*, dans l'édition de 1682. Nous tenons à la citer ici pour rassembler les principales dates :

« Les trois premiers actes de cette comédie ont été représentés à Versailles, pour le Roi, le 12^e jour du mois de mai 1664.

« Les mêmes trois premiers actes de cette comédie ont été représentés, la deuxième fois, à Villers-Cotterets, pour S. A. R. Monsieur, frère unique du Roi, qui régalaient Leurs Majestés et toute la cour, le 25 septembre de la même année 1664.

« Cette comédie, parfaite, entière et achevée en cinq actes, a été représentée, la première et la seconde fois, au château du Raincy, près Paris, pour S. A. R. Monseigneur le Prince, les 29 novembre 1664 et 8 novembre de l'année suivante 1665 et depuis encore au château de Chantilly, le 2 novembre 1668.

« La première représentation en a été donnée au public dans la salle du Palais-Royal, le 5^e août 1667, et le lendemain 6^e elle fut défendue par M. le premier président du Parlement jusques à nouvel ordre de Sa Majesté.

« La permission de représenter cette comédie en public sans interruption a été accordée le 5^e février 1669, et dès ce même jour la pièce fut représentée par la troupe du Roi. »

Les acteurs qui créèrent les rôles furent : Molière (*Orgon*), Armande Béjart (*Elmire*), M^{lle} de Brie (*Mariane*), La Grange (*Valère*), du Croisy (*Tartuffe*), La Thorillièrre (*Cléante*).

2° Les trois « Tartuffes ». — Le *Tartuffe* de 1669 n'est ni celui de 1664, ni celui de 1667. Si cette question pouvait être entièrement précisée, bien des obscurités et bien des malentendus s'éclairciraient. Mais, en l'absence de tout manuscrit de Molière, nous en sommes réduits comme documents : 1° au deuxième placet (1667); 2° à la *Lettre sur l'Imposteur* (1667); 3° à quelques traditions assez vagues recueillies au XVIII^e siècle.

En 1664, la pièce est représentée *en trois actes*, aux fêtes de Versailles. Était-elle, ainsi, achevée? On a voulu l'affirmer; mais rien ne le prouve, et ce n'est pas un argument sérieux de dire que Molière ne pouvait donner devant la cour une pièce inachevée. Dans ces mêmes fêtes, quelques jours auparavant,